

La Maison-Dieu, 212, 1997/4, 65-72

Jean-Michel DIEUAIDE

LA MUSIQUE À NOTRE-DAME DE PARIS

MON PROPOS va traiter de l'ensemble des activités musicales de la cathédrale Notre-Dame de Paris¹. Il sera plutôt de nature informative. La réforme du dispositif musical de la cathédrale est en effet trop récente (1992) pour que l'on puisse déjà faire une véritable évaluation. Je traiterai donc des origines, de la structure d'organisation et des activités de *Musique sacrée à Notre-Dame de Paris*, association support de l'ensemble des activités musicales de Notre-Dame.

Les origines

Lorsqu'en 1989, le cardinal Lustiger m'a demandé de réfléchir à une nouvelle organisation de la musique de la cathédrale, il s'agissait essentiellement, dans son esprit, de prévoir la suite de l'activité de Mgr Jehan Revert, Maître de chapelle, qui allait atteindre soixante-dix ans.

1. L'auteur a tenu des propos similaires au colloque « Cathédrales : Liturgie et Patrimoine » organisé à Reims en 1994, dont les Actes paraîtront incessamment aux éditions Mame.

Il y avait à la cathédrale un dispositif vocal comprenant :

– un chœur d'enfants, la Maîtrise de Notre-Dame dont le Père Revert n'était plus le directeur musical depuis 1983 et dont les liens avec la cathédrale tout en restant réels s'étaient quelque peu distendus ;

– un grand chœur d'adultes amateurs renforcé par quelques chantres professionnels sur lequel reposait l'essentiel de la liturgie dominicale.

Parallèlement aux chœurs, une équipe de quatre organistes assuraient le service liturgique du grand orgue et l'organisation des auditions d'orgue en liaison avec l'intendance de la cathédrale. Un organiste titulaire assurait le service de l'orgue de chœur.

À ce moment, une restauration complète du grand orgue était imminente.

Comme maître de chapelle, le Père Revert assurait la programmation des chants et la direction du chœur d'adultes, un autre chapelain traitait les demandes de chœurs étrangers de passage.

Ma réflexion m'a conduit à proposer une organisation « intégrée » prenant en compte et coordonnant l'ensemble des activités musicales de Notre-Dame, en prenant appui sur ce qui existait tout en développant notamment le dispositif vocal : reconception de la maîtrise par la diversification des groupes : cursus séparés garçons/filles, création d'un cycle à plein temps d'études supérieures de chant (chœur d'adultes mixte en formation professionnelle), intégration du chœur amateur existant dans une planification repensée des interventions liturgiques (voire concertantes) et à terme création d'un secteur proprement professionnel, débouché naturel et spécialisé (selon les répertoires) du cycle de formation professionnelle.

Tout cela en bonne harmonie avec les activités liturgiques et concertantes du grand orgue qui allait, en 1992, retrouver une nouvelle jeunesse.

Le projet de 1989 se donnait comme objectif *une grande souplesse* dans sa réponse aux demandes de musique de la cathédrale, grande consommatrice de musique pour la liturgie et par ailleurs lieu de culture et de spiritualité appe-

lant, au-delà des traditionnelles auditions d'orgue du dimanche, une programmation musicale non directement liturgique, si possible autonome.

Grande souplesse grâce aux combinaisons possibles de tous les éléments musicaux en présence. Mais aussi *recherche* constante de la *meilleure qualité musicale* possible, en s'en donnant les moyens grâce à un « jeu » de partenariats publics, institutionnels ou privés, à la fois sur les plans financier et artistique.

Immense chantier, vaste programme...

En 1991 et 1992, une mission d'étude, conduite par Guillaume Deslandres jusqu'alors délégué général du Centre d'art polyphonique de Paris, mit, avec succès, les bases des partenariats nécessaires notamment « publics » (État/Ministère de la Culture et Ville de Paris/Direction des Affaires Culturelles), le diocèse de Paris étant « par nature » partenaire principal de l'entreprise. Au cours de cette mission d'étude, furent développés les divers cursus pédagogiques et mis en place un partenariat particulier avec la Région Île-de-France pour la formation professionnelle.

Ainsi est née l'association *Musique sacrée à Notre-Dame de Paris*.

Une structure juridique originale

Juridiquement distincte de la cathédrale, l'association *Musique sacrée à Notre-Dame de Paris* (MSNDP) est le fruit d'un partenariat à trois (Diocèse/Ville de Paris/État) auquel se joint la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC). Dans le bureau de l'association, l'autorité ecclésiastique est présente : évêque auxiliaire (membre de droit) représentant le cardinal Lustiger, l'archiprêtre de la cathédrale ainsi que le représentant de la Direction des affaires économiques du diocèse.

La direction des activités de MSNDP (charge que j'occupe depuis mai 93) est placée sous l'autorité directe du Conseil d'administration et de son bureau. Le directeur de MSNDP est aussi *ès fonction* maître de chapelle de la

cathédrale. Il travaille donc en liaison étroite avec l'archiprêtre (nommé par le cardinal) qui est à la fois membre du bureau de MSNDP et responsable canonique de la cathédrale.

Financièrement, MSNDP fonctionne pour 3/5 sur le socle du partenariat « central » (Diocèse/Ville de Paris/État) et pour les 2/5 restants sur des ressources autres (cathédrale, ressources propres : productions musicales, partenariat privé et ponctuel, discographie, etc.). Plus de la moitié du budget est consacrée à la pédagogie maîtrisienne (pré-maîtrise, chœur de garçons, chœur de filles, chœur mixte de jeunes chanteurs en formation professionnelle) ; un quart du budget est dévolu au fonctionnement général des activités, le reste se répartissant entre la médiathèque-bibliothèque, la communication, etc.

Organisation et fonctionnement

Parallèlement au Conseil d'administration, une commission musicale comprenant les cinq organistes de la cathédrale, les deux chefs de chœurs et le directeur de *Musique sacrée à Notre-Dame de Paris* se réunit deux à trois fois par an autour de l'archiprêtre et de l'intendant de la cathédrale. L'ordre du jour est proposé par le directeur de MSNDP en liaison avec l'archiprêtre : lieu de débat, de coordination, d'information mutuelle, sur les grandes orientations artistiques ou pastorales. Ici sont traitées aussi les questions de logistique musicale (état des instruments, investissements souhaitables...) !

En dehors de cette instance généraliste, *Musique sacrée à Notre-Dame de Paris* est grosso modo organisée, en quatre départements : deux gros et deux plus petits.

Département pédagogique.

Le premier en importance et... en préoccupations ! Il est piloté par un cercle restreint comprenant les deux chefs

de chœur principaux de la maîtrise (qui en compte quatre au total) et la responsable de la technique vocale qui se réunissent hebdomadairement (en principe) autour du directeur. Sont ici traités les problèmes généraux touchant à la bonne marche des cursus maîtrisiens (plannings, projets de productions, master-class, état « moral » des troupes, etc.).

Le département pédagogique comporte deux sections (enfants/adultes) correspondant à deux équipes pédagogiques qui, chacune, se concertent selon une périodicité souple (nettement plus « serrée » chez les enfants).

Les cursus maîtrisiens des enfants (garçons/filles) est organisé en mi-temps pédagogique (école le matin).

Le cursus maîtrisien des adultes (16 chanteurs H/F) est une formation à plein-temps. Les chanteurs ont plusieurs statuts possibles : étudiants (nous sommes agréés comme établissement d'enseignement supérieur) ou formation professionnelle (dans le cadre d'un agrément du conseil régional d'Île-de-France). Formation très personnalisée et attachée au développement individuel de chaque chanteur (enfants ou adultes).

Détailler les contenus déborde largement le cadre de cette communication mais on peut mentionner les têtes de chapitres :

Pour les enfants : clavier/solfège (liés), percussions, travail corporel, chant (bien sûr !), travail en chœur, chant grégorien, instrument (violon, etc.).

Pour les adultes : clavier/harmonie (liés), technique vocale, travail avec chefs de chant (pianistes, organistes, clavecinistes...), chant grégorien, psalmodie, master-class thématiques avec des maîtres en résidence, travail en quatuor ou quintettes, chœur, etc.

Ce département pédagogique s'élargit peu à peu à un enseignement musical individuel ou semi-collectif pour des membres du Chœur d'oratorio Maurice de Sully (adultes non professionnels répétant deux fois par semaine). Les cours portent sur la technique vocale, la formation musicale, le chant grégorien...

Département des productions musicales.

C'est le plus diffus, celui aussi qui mobilise toute la chaîne d'activités : l'administration, la communication, les éléments du dispositif musical, des partenaires artistiques extérieurs (orchestres, ensembles instrumentaux, etc.), l'intendance de la cathédrale, des prestations techniques extérieures (lumière/son...).

Depuis la conception des programmations (liturgiques ou concertantes) jusqu'à la réalisation, c'est une chaîne complexe qui fonctionne quotidiennement avec des périodes de surchauffe ! Pour la liturgie : Noël, semaine sainte, ordinations, événements nationaux, diocésains, etc. qui s'ajoutent à l'office et la messe quotidiens et laudes/vêpres, plus deux à trois messes dominicales.

Pour le concert : auditions d'orgue hebdomadaires, récitals d'orgue mensuels, concerts spirituels (mensuels) avec la maîtrise ou le chœur Maurice de Sully. Accueil des chœurs étrangers de passage (sélection, vérification des programmes) pour audition en semaine ou messe du dimanche (une quarantaine par an).

À tout cela, s'ajoutent deux ou trois périodes d'enregistrement annuelles à la cathédrale ou à l'extérieur et quelques concerts... hors cathédrale.

Ces productions s'appuient sur le dispositif musical suivant :

- Chœurs d'enfants de la maîtrise ;
- Chœurs d'adultes de la maîtrise ;
- Chœur d'oratorio Maurice de Sully ;
- Les organistes de la cathédrale (orgue de chœur et grand orgue) ;
- De nombreux partenariats artistiques extérieurs (notamment instrumentaux).

Depuis septembre 1995, l'ensemble vocal professionnel *Carmina sacra* s'est constitué, composé de six chanteurs issus de la maîtrise. Il est prévu qu'à la rentrée 1997 un second ensemble professionnel de cinq voix d'hommes spécialisés dans le grégorien prenne part aux productions musicales.

Médiathèque-bibliothèque.

C'est un secteur relativement autonome, central géographiquement, c'est le lieu de toute la matière musicale. Trois fonds sont ici réunis :

- un fonds pédagogique récent : partitions servant quotidiennement à la pédagogie (musicale, vocale sous toutes ses formes : cantates, oratorios, opéras, mélodies, lieder, etc. ; ouvrages sur la musique et les compositeurs, CD, vidéos, etc.) ;
- le fonds historique de la Maîtrise de Notre-Dame (800 boîtes de partitions en nombre pour la liturgie ou les œuvres du patrimoine, quelques manuscrits et livres du lutrin) ;
- le fonds documentaire du Centre d'action liturgique et musicale (musique liturgique en français, CD, K7, ouvrages de liturgie, rituels, etc.).

L'ensemble de ces fonds (plusieurs dizaines de milliers de documents) est en cours d'informatisation.

Ce secteur musical devrait, en partenariat avec d'autres institutions (Université, Centre de musique baroque de Versailles...), développer un programme de recherche, et de restitution du patrimoine historique inédit de la cathédrale.

Communication-relations publiques.

Ce secteur, lié intimement aux productions publiques non liturgiques, est placé sous l'autorité du Secrétaire général de MSNDP. Il fonctionne en partie avec des prestations de service extérieurs (ligne graphique, Internet, diffusion discographique, activités extérieures à la cathédrale, festivals, concerts, voyages d'étude, etc.).

Le montage de cette entreprise (car c'en est une !) a révélé certains problèmes et suscité quelques réflexions :

- difficulté d'être au service d'un lieu (lui-même fonctionnant un peu comme une entreprise) tout en étant juridiquement indépendant et sans être par nature « prestataire

de service » au sens habituel du mot. On voit apparaître clairement ces difficultés dans l'interface que constitue la gestion commune des concerts publics, « fragiles » financièrement (ce qui ne peut surprendre personne) ;

– difficulté de produire des ressources propres (mécénat, partenariats...) dans un cadre dont l'image est confessionnelle et dont les productions artistiques ne sont pas valorisées financièrement à hauteur suffisante, le tout en phase de croissance quantitative et qualitative.

Au-delà des difficultés, somme toute naturelles, la création de *Musique sacrée à Notre-Dame de Paris* nous a amené à un certain nombre de réflexions, de prises de conscience, à des vigilances sur la place que pouvait – que devait – tenir la musique dans un tel lieu.

– Réflexion sur le patrimoine (d'hier et... d'aujourd'hui !), ses modes de transmission par la liturgie et certaines formes de concert (programmation thématique liée au cycle liturgique).

– Réflexion sur la diversité des assemblées et des publics.

– Vigilance sur la « routinisation » qu'induit un lieu « lourd ».

– Vigilance sur le caractère « symphonique » (au sens étymologique) des actions sonores (liturgiques ou non) : que chaque élément sonore « donne sens », participe au sens de la totalité de tous les autres.

– Vigilance sur les conditions d'écoute, d'environnement de la musique.

– Recherche (prise de conscience) d'une certaine dignité qui accorde l'oreille à ce que l'œil contemple.

On le voit, nous sommes engagés sur une voie longue, où les chantiers à ouvrir sont nombreux et divers : intégration de la musique dans le cérémonial de la liturgie et celui, à renouveler, du concert – place de la création musicale dans le corps vivant de la cathédrale – rapports (à explorer) entre la musicologie, la liturgie et les enseignements de l'histoire et de la recherche sur ces sujets, etc.

Voie longue mais exaltante !

Jean-Michel DIEUAIDE.